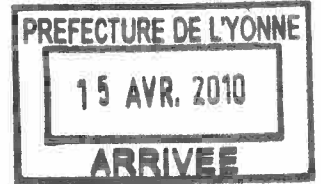


DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 24 mars 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 17 MARS 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 30
MARS 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt quatre mars deux mille dix à vingt heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, représentée par Monsieur Laurent MEUNIER.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2009 (N°20/2010)

N°20/2010

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2009.

VU les résultats et soldes de l'exercice 2009,

CONSIDERANT les « restes à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, s'établissant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2009	527 573,93 €
Solde de la section d'investissement	-319 042,22 €
Restes à réaliser	
• en recettes	597 552,00 €
• en dépenses	310 477,00 €
• différence	287 075,00 €
Résultat net de la section d'investissement	- 31 967,22 €
Résultat définitif	495 606,71 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2009 de la manière suivante :

- la somme de 31 967,22 €, à la couverture du déficit de la section d'investissement,
- le disponible, soit 495 606,71 €, en virement à la section d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget 2010.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité



- ARRETE** comme suit, l'affectation des résultats de l'exercice 2009 :
- la somme de 31 967,22 €, à la couverture du déficit de la section d'investissement,
 - le disponible, soit 495 606,71 €, en virement à la section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Président,



Le président,

Nicolas SORET